

Affaire du « corbeau de Monaco » : le magnat de l'immobilier Patrice Pastor porte plainte

[nouvelobs.com/justice/20220705.OBS60555/affaire-du-corbeau-de-monaco-le-magnat-de-l-immobilier-patrice-pastor-porte-plainte.html](https://www.nouvelobs.com/justice/20220705.OBS60555/affaire-du-corbeau-de-monaco-le-magnat-de-l-immobilier-patrice-pastor-porte-plainte.html)



Pas question de passer pour le « corbeau de Monaco ». Depuis plusieurs mois, des rumeurs le désignent comme l'instigateur des Dossiers du Rocher, du nom de ce mystérieux site internet publiant des documents confidentiels piratés et des correspondances privées de quatre proches d'Albert II, accusés de faire main basse sur la principauté.

Selon nos informations, Patrice Pastor, héritier d'une dynastie de l'immobilier, considéré parfois comme le roi de Monaco à défaut d'en être le prince, a décidé de réagir. S'estimant la cible d'« *une intense campagne de calomnies destinée à le décrédibiliser* », l'homme d'affaires, âgé de 49 ans et assis sur une considérable fortune estimée à plusieurs milliards d'euros, vient en effet de déposer deux plaintes, pour « diffamation » et « injure publique », auprès du doyen des juges d'instruction du tribunal judiciaire de Paris en marge de ce dossier.

La suite après la publicité

« Patrice Pastor ne compte pas être le bouc émissaire de cette affaire ni servir d'écran de fumée, commente son avocat, M^e Richard Malka, auprès de "l'Obs". Il entend désormais porter plainte dès lors qu'il sera mis en cause comme ayant un quelconque lien avec ce site internet. »

Sur le Rocher, les tensions entre Patrice Pastor et les quatre personnages ciblés par le site internet – Claude Palmero, l'administrateur des biens du prince, Thierry Lacoste, l'avocat et ami d'Albert II, Laurent Anselmi, le chef de cabinet du souverain, Didier Linotte, le président du tribunal suprême – sont bien connues. Le premier soupçonnant les seconds

de vouloir avantager ses concurrents. *« Patrice Pastor qui est en position hégémonique à Monaco ne supporte pas qu'il y ait d'autres acteurs qui fassent le même métier que lui »*, avance une source au Palais.

Monaco : un mystérieux site web provoque une tempête dans le microcosme du Rocher

Par ailleurs, les publications des Dossiers du Rocher ont été relayées par une pléiade de faux sites de médias et de faux comptes sur les réseaux sociaux, les auteurs du site s'abritant en outre derrière de nombreuses sociétés-écrans sur lesquelles butent les enquêteurs monégasques et français chargés de travailler sur ce drôle de « lanceur d'alerte ». Quant aux documents publiés, selon les premiers éléments de l'enquête, il proviendrait d'un hacking du mail de Thierry Lacoste mais également d'éléments fournis par des sociétés d'intelligence économiques. Ce qui nécessite des moyens financiers certains. Il n'en fallait pas plus pour que, dans les couloirs du Palais, certains soupçonnent Patrice Pastor d'être le commanditaire de cette « machination », destinée à déstabiliser les institutions, selon le terme d'Albert II.

« Par un effet paradoxal de la publication des Dossiers du Rocher, M. Patrice Pastor se retrouve ainsi être la principale victime de cette entreprise de déstabilisation, étant publiquement et largement accusé d'en être l'auteur, la rumeur nourrissant la diffamation », regrette M^e Richard Malka, dans les plaintes que « l'Obs » a pu consulter.

« Diffamation »

La première vise l'hebdomadaire « Point de vue » pour « diffamation ». Dans son numéro du 30 mars, le magazine avait consacré sa couverture et cinq pages à cette affaire sous le titre : « Albert de Monaco en colère, le scandale des Dossiers du Rocher ». Un article pas vraiment au goût de l'homme d'affaires monégasque. *« Sur le fondement d'une rumeur, de témoignages émanant d'un interlocuteur anonyme et d'un "bon connaisseur de l'économie monégasque" et de vagues propos d'un proche d'Albert II, M. Patrice Pastor se retrouve clairement désigné, mobile fourni à l'appui, comme étant le "corbeau" malfaisant et cynique ayant usé de procédés de "voyous" contre des concurrents supposés »*, écrit M^e Malka dans sa plainte. Selon l'avocat, si son client a bien été interrogé par le magazine dans le cadre de l'article, *« ses réponses et ses dénégations ont été largement modifiées et atténuées »*.

Contactée par « l'Obs », la direction de la rédaction de l'hebdomadaire n'avait pas répondu à notre demande à l'heure où nous écrivions ces lignes.



Patrice Pastor assiste au dîner de la Fondation Prince-Albert-II-de-Monaco en l'honneur de Winston Churchill, le 29 octobre 2015 chez Sotheby's, à Londres. (PASCAL LE SEGRETAIN/Getty Images via AFP)

La seconde plainte cible le chef du service de presse d'Albert II. Dans son édition du 21 mars, « le Monde » avait également publié une longue enquête sur l'affaire des Dossiers du Rocher ». Dans leur article, les journalistes citaient le contenu d'un e-mail datant du 30 novembre 2020 et publié sur le site internet. Ce message était adressé par le conseiller presse à M^e Thierry Lacoste, l'avocat et ami du prince : « *La pieuvre pastorienne est partout ! Elle a mis le grappin sur Monaco. "PP" est devenu fou, il n'a plus de limites...* », écrit-il à propos de Patrice Pastor, également surnommé « P2 », selon « le Monde ».

« *Ces expressions sont incontestablement outrageantes [...], la référence au céphalopode étant particulièrement désobligeante et péjorative* », considère M^e Richard Malka dans sa plainte.

Monaco : que cache l'étonnant changement du ministre de la Justice ?

Quant au terme « P2 », M^e Malka y voit une évidente référence à la « *loge noire maçonnique [...] impliquée dans plusieurs affaires criminelles [...], des affaires de corruption, de pots-de-vin et de déstabilisation de l'Etat italien* ». L'avocat devra toutefois démontrer le caractère public de ces propos issus d'une correspondance volée. Pas simple.


« *Si effectivement une telle plainte a été déposée, elle serait bien téméraire*, réagit auprès de L'OBS Marie-Alix Canu-Bernard, l'avocate du chef du service de presse. *Sans compter que nous sommes très demandeurs d'avoir enfin une audience publique sur ce sujet afin de savoir qui se cache derrière ce « site de pirate ».* En revanche, ne pas porter plainte à

l'encontre du site lui même, auteur principal du vol et de la diffusion de mails privés, est pour le moins curieux et démontre, à l'évidence, que ce site est à tout le moins utile au plaignant ».

De son côté, ce dernier avait lui-même porté plainte pour « accès et maintien dans un système d'information », « extraction de données informatiques » et « atteinte au secret des correspondances et atteinte à la vie privée » après la divulgation de cet e-mail. Tout comme les autres personnes ciblées par le site internet également défendues par Me Marie-Alix Canu- Bernard.

A travers ces deux plaintes, Patrice Pastor en profite au passage pour porter un coup de griffe à ces derniers : *« Cela fait maintenant des mois que M. Patrice Pastor s'épuise à démentir être concerné en quoi que ce soit par l'affaire dite des "Dossiers du Rocher", certains acteurs visés par Les Dossiers du Rocher semblant avoir élaboré un moyen particulièrement efficace d'allumer un contre-feu, faisant au demeurant coup double en visant la disgrâce d'une personne ne faisant pas partie de leur amicale. »*

Pas de doute, la Principauté possède aussi sa guerre des clans.

 Vous avez aimé cet article ?
Offrez-le à un ami (10 restants)

Dans l'actualité